



Liste reprenant les informations à soumettre au Premier ministre par chaque membre du Gouvernement en vertu du Code de déontologie

Nom : LENERT
Prénom(s) : Paulette
Fonction : Vice-Premier Ministre
Ministre de la Santé
Ministre de la Protection des consommateurs
Ministre déléguée à la Sécurité sociale

Activités rémunérées exercées au cours des 10 années précédant la prise de fonction :

- 2014-2018 : Premier Conseiller de Gouvernement auprès du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative
- 2013-2014 : Chargé de direction de la Cellule de facilitation Urbanisme et Environnement auprès du Ministère d'Etat (Département de la Simplification administrative)
- 2010-2013 : Premier Conseiller de Gouvernement auprès du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur - Service de l'économie solidaire
- 2008-2010 : Juge, Vice-président du Tribunal administratif - Membre du Conseil d'administration de CREOS LUXEMBOURG S.A.

Participations financières individualisées, sous forme d'actions ou d'autres titres, dans le capital d'une entreprise¹ :

- Aucune

Activités professionnelles exercées par le conjoint/partenaire au moment de la prise de fonction :

- Aucune

Je soussigné :

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente liste ;
- m'engage, en cas d'évolution de la situation ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à mettre à jour la présente liste ;
- a pris connaissance que cette liste sera publiée en annexe de ma notice biographique sur le site internet du gouvernement.

Date : 04 juin 2022

S. Paulette LENERT

¹ Les parts de fonds communs de placement, vu qu'elles ne représentent pas un intérêt direct dans le capital d'une entreprise, ne doivent pas être déclarées.